



JagdSchweiz
ChasseSuisse
CacciaSvizzera
CatschaSvizra



Schweizerischer Schafzuchtverband
Fédération suisse d'élevage ovin
Federazione svizzera d'allevamento ovino



Berne, le 8 mai 2012

Politique des grands prédateurs : principes communs aux associations

ChasseSuisse, Pro Natura, la Fédération suisse d'élevage ovin et le WWF Suisse se sont entendus sur un certain nombre de principes, objectifs et champs d'action communs en ce qui concerne la politique des grands prédateurs. Les quatre organisations s'engagent à collaborer dans un esprit constructif afin de trouver des solutions.

Le retour de grands prédateurs dans leur habitat naturel est souvent source de conflits. Et il n'est pas rare que ces conflits suscitent des blocages et soient portés devant les tribunaux. En Suisse comme ailleurs, le sujet divise depuis de nombreuses années les milieux de protection de la nature et les organisations d'utilisateurs. Un processus a été engagé entre ChasseSuisse, Pro Natura, la Fédération suisse d'élevage ovin et le WWF Suisse à fin 2010, pour trouver, par la concertation, des solutions constructives et désamorcer de tels conflits. Ces discussions étaient arbitrées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et accompagnées par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le KORA (projets de recherche coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse).

Résoudre les conflits plutôt que les attiser

Lors de négociations de longue haleine, mais menées dans un esprit constructif, un document de fond a été élaboré et finalement avalisé par toutes les parties. Il comporte quatre principes, quatre objectifs et six champs d'action (cf. annexe). ChasseSuisse, Pro Natura, la Fédération suisse d'élevage ovin et le WWF Suisse considèrent le retour des grands prédateurs et la constitution de populations de ces espèces sur le territoire suisse, comme un processus naturel. De même, des tirs de régulation ne sont plus exclus, dans la mesure où ils ne mettent pas en danger les effectifs de l'espèce concernée sur le sol helvétique. En cas de dégâts aux cheptels d'animaux de rente, le tir des individus occasionnant des dommages reste possible conformément aux concepts en vigueur concernant les grands prédateurs. Un pilier central de la stratégie à suivre consiste à développer la protection des troupeaux par des mesures appropriées et supportables.

Les quatre organisations ont convenu d'une collaboration constructive. En cas de conflit mettant aux prises les grands prédateurs, la détention d'animaux de rente et l'exploitation cynégétique de la faune sauvage, elles sont prêtes à rechercher des compromis et des solutions concertées. Cette démarche n'élimine pas les divergences de points de vue et d'intérêts, mais permet aux parties de trouver des solutions non plus dans l'arène médiatique ou judiciaire, mais autour d'une table ou sur le terrain. Aux yeux des associations concernées, un important changement de paradigme est ainsi amorcé.

(2'721 signes)





JagdSchweiz
ChasseSuisse
CacciaSvizzera
CatschaSvizra



Schweizerischer Schafzuchtverband
Fédération suisse d'élevage ovin
Federazione svizzera d'allevamento ovino



Déclarations des représentant-e-s des organisations au cours du processus de dialogue

« Ce document commun nous aidera à aborder les conflits dans un esprit constructif. Eleveurs et détenteurs de moutons sont disposés à prendre des mesures raisonnables, compte tenu des conditions régionales, pour protéger leurs troupeaux, permettre la présence de grands prédateurs et assurer une garde d'animaux de rente qui s'inscrit dans la durabilité. » German Schmutz, président de la Fédération suisse d'élevage ovin

« Les principes adoptés exigent de toutes les parties une grande disposition aux compromis. Mais le dialogue autour d'une table ou sur le terrain, pour chercher ensemble des solutions, est plus bénéfique pour le loup que des audiences au tribunal. » Mirjam Ballmer, cheffe de projet en politique de protection de la nature chez Pro Natura

« Le lynx et le loup sont de nouveau présents parmi notre faune indigène, au même titre que le chevreuil, le cerf et le chamois. Même avec cette présence de grands carnivores, une chasse durable est possible. » Peter Zenklusen, vice-président de ChasseSuisse

« La protection des troupeaux est un élément essentiel de la prévention des conflits liés aux grands prédateurs, mais elle ne fonctionne pas dans toutes les situations. Nous sommes prêts à soutenir des solutions coordonnées régionalement et localement, même si cela doit empêcher le loup de se répandre au rythme que nous souhaiterions. » Kurt Eichenberger, spécialiste des grands prédateurs au WWF Suisse

(1'510 signes)

Contacts :

ChasseSuisse

Peter Zenklusen, vice-président, peterzenklusen@sunrise.ch, 079 503 91 13

Pro Natura

Mirjam Ballmer, cheffe de projet en politique de protection de la nature,
mirjam.ballmer@pronatura.ch, 079 416 65 94

Fédération suisse d'élevage ovin

German Schmutz, président, german.schmutz@pro-inel.ch, 079 204 52 54

WWF Suisse

Kurt Eichenberger, spécialiste des grands prédateurs, kurt.eichenberger@wwf.ch, 079 830 96 80

Service médias de Pro Natura :

Nicolas Wüthrich, responsable de l'information, nicolas.wuthrich@pronatura.ch, 079 212 52 54

Documentation médias : www.pronatura.ch/loup





JagdSchweiz
ChasseSuisse
CacciaSvizzera
CatschaSvizra



Schweizerischer Schafzuchtverband
Fédération suisse d'élevage ovin
Federazione svizzera d'allevamento ovino



Gestion des grands prédateurs en Suisse

Principes, objectifs et champs d'action communs à :

- Fédération suisse d'élevage ovin
- ChasseSuisse
- Pro Natura
- WWF
- KORA (projets de recherche coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse)
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
- Office fédéral de l'environnement (OFEV)

A la faveur de l'amélioration des conditions écologiques que peuvent trouver les grands prédateurs dans les Alpes et le Jura, le loup, le lynx et l'ours se réinstallent dans leurs anciens habitats. En Suisse, le retour de ces trois espèces est intervenu de différentes manières : pour le loup et l'ours, cela fait plusieurs dizaines d'années que des individus isolés arrivent d'eux-mêmes des pays voisins, tandis que le lynx a été réintroduit en 1971, conformément à un arrêté du Conseil fédéral.

Le retour de grands prédateurs dans le paysage suisse modelé par les êtres humains pose des défis spécifiques, car il peut générer des conflits avec des activités humaines utilisant certaines ressources naturelles, telles que la garde d'animaux de rente et la chasse. Dans les années passées, diverses solutions expérimentées pour gérer ces conflits ont suscité des débats émotionnels entre les acteurs concernés, dans les régions rurales ainsi que chez les organisations d'utilisateurs et les milieux de protection de la nature.

Depuis 2010, les responsables de la gestion des grands prédateurs au sein de ChasseSuisse (Peter Zenklusen), de Pro Natura (Mirjam Ballmer), de la Fédération suisse d'élevage ovin (German Schmutz) et du WWF Suisse (Danielle Gugolz et Kurt Eichenberger) se rencontrent régulièrement, à l'initiative de ces organisations, afin de trouver un dénominateur commun pour la gestion du lynx, du loup et de l'ours et pour la résolution des conflits d'intérêts que leur présence génère vis-à-vis des activités humaines. Ces discussions sont arbitrées par l'OFEV (Reinhard Schnidrig). Sont également invités à y prendre part l'OFAG (Samuel Vogel) et le KORA (Urs Breitenmoser). Les principes, objectifs et champs d'action ci-après ont été élaborés en commun lors de six séances.

Principes

P1) Il existe en Suisse de nombreux paysages modelés par l'être humain proches de l'état naturel, dans lesquels, en dépit des activités humaines, la faune indigène reste préservée. De grands prédateurs sont présents dans ces espaces.

P2) La détention et l'estivage d'animaux de rente dans des conditions durables sont des modes d'exploitation qui fournissent d'importantes prestations d'intérêt général (approvisionnement sûr, préservation des bases naturelles de la vie, entretien du paysage modelé par l'être humain et occupation décentralisée du territoire).

P3) En Suisse, la chasse est fondée sur les critères du développement durable. Elle contribue à réguler les populations fauniques et à prévenir des dégâts insupportables à la forêt et à l'agriculture.





JagdSchweiz
ChasseSuisse
CacciaSvizzera
CatschaSvizra



Schweizerischer Schafzuchtverband
Fédération suisse d'élevage ovin
Federazione svizzera d'allevamento ovino



P4) Les groupes d'intérêts concernés (chasse, protection de la nature et élevage ovin) collaborent de manière constructive dans le souci de trouver des solutions. En cas de conflit mettant aux prises les grands prédateurs, la détention d'animaux de rente et l'exploitation cynégétique de la faune sauvage, ils sont prêts à rechercher, à travers une démarche pragmatique, des compromis et des solutions concertées.

Objectifs

O1) Le retour et l'expansion naturels des grands prédateurs, de même que la constitution de populations de ces espèces, sont possibles en Suisse.

O2) Les grands prédateurs coexistent avec les modes d'exploitation traditionnels tels que la garde d'animaux de rente et la chasse. Malgré la présence de ces espèces, le maintien de ces formes durables d'exploitation demeure possible dans une ampleur raisonnable et sans restrictions excessives et, le cas échéant, est favorisé par des mesures appropriées.

O3) La protection des troupeaux par des mesures appropriées, telles que pâturage tournant, chiens de protection, surveillance par un berger et clôtures, est un pilier central d'une stratégie pragmatique commune de préservation des cheptels et des grands prédateurs.

O4) Le tir d'individus occasionnant des dégâts est possible conformément aux concepts en vigueur concernant les grands prédateurs. S'il s'agit de populations de ces espèces déjà établies, des interventions régulatrices sont possibles en cas de dégâts, pour autant que la survie de la population soit assurée.

Champs d'action

CA1) La Suisse collabore avec les pays voisins pour assurer une population viable de grands prédateurs dans l'arc alpin et l'arc jurassien.

CA2) La Suisse poursuit son monitoring scientifique des grands prédateurs et garantit un échange intensif avec les pays voisins. Dans la mesure où cela est judicieux et possible, les autorités associent les milieux intéressés à ce monitoring.

CA3) Les détenteurs d'animaux de rente prennent si possible des mesures appropriées, telles que pâturage tournant, chiens de protection et clôtures pour guider et protéger les troupeaux, ainsi que surveillance par un berger. Là où aucune mesure de protection des troupeaux ne peut être prise, des solutions sont recherchées en commun. En principe, l'exploitation sur les alpages d'estivage doit être conforme à l'ordonnance sur les contributions d'estivage.

CA4) La Confédération encourage et surveille l'élevage et l'emploi de chiens de protection de troupeaux aptes à remplir ce rôle. La protection des troupeaux doit être assurée légalement et financée durablement par la Confédération.

CA5) Tous les groupes d'intérêts reconnaissent et font connaître à la fois le rôle écologique des grands prédateurs et leur aire de distribution, l'utilité d'une agriculture et d'une chasse durables, et les conflits possibles liés au retour de ces espèces dans le paysage modelé par l'être humain.

CA6) Tous les groupes d'intérêts reconnaissent comme étant des options de gestion les interventions régulatrices dans les populations de grands prédateurs et le tir d'individus occasionnant des dégâts.

(6'013 signes)